



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



MIS publiée le	16/06/2025
Durée de la publicité	30 jours soit jusqu'au 21/07/2025 à 18h00
Typologie de titre d'occupation envisagé	Bail emphytéotique et/ou contrat de mise à disposition si offre en autoconsommation
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE	
Dépendances domaniales concernées	<ul style="list-style-type: none">- Commune d'Étretchet : AH 06- Commune de Déols : HY 33 (fera l'objet d'un découpage cadastral)
Durée envisagée	Le bail emphytéotique sera conclu à compter de sa signature par les parties et pour une durée maximale de 40 ans d'exploitation.
Investissement prévu par le bénéficiaire	Centrale photovoltaïque au sol et ombrières A l'échéance de la convention, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la fédération si elle le souhaite.
Éléments transmis par la Fédération	La Fédération fournira à l'ensemble des candidats les points 10min de consommation énergétique du Centre National de Tir Sportif sur la période de Juillet à Décembre 2024 (les points 10mn depuis le début de l'année 2025 ne sont pas disponibles)
Activité économique envisagée par le bénéficiaire	Exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque au sol. Exploitation en vente totale pour la centrale en ombrière n°1 en injection. Exploitation en autoconsommation pour la centrale en ombrières n°2
Critères de notation	Retombées économiques pour la FFT et le CNTS sur la base d'un prix €/MWh : 40% Démarche RSE de l'opérateur et retombées économiques du projet pour le territoire : 40% Approche environnementale de l'opérateur et qualité environnementale du projet : 10% Références sur des projets similaires de l'opérateur et qualité technique de l'offre : 10%
Questions/Réponses.	La Fédération répondra aux éventuelles sollicitations des opérateurs uniquement via la plateforme de Marchés Publics pour garantir une égalité de traitement. Les questions devront être transmises au moins 10 jours ouvrés avant la fin de la publicité et la Fédération s'engage à donner réponse aux questions au plus tard 5 jours avant la fin de la publicité.

Localisation des ilots envisagés pour accueillir des parcs photovoltaïques :



 : Projets Ombrières 1 et 2

 : Projets Sols

